Nº 3. Samedi 3 Janvier 1846. 17me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye	Provinces
pour un an	26 fl.	30 fl.
» six mois	14 »	16 »
» trois mois	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
Les 5 premières lignes 1 fl. 50 timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA [illegible], à La Haye, Lage [illegible], derrière le Prin[illegible]. BUREAU POUR [illegible] ANNONCES [illegible] Chez M. Van [illegible] Spui, à [illegible]. Les lettres et paquets [illegible] être envoyés à la direction *francs de ports.*

LA HAYE, 2 Janvier.

Nous avons essayé d'esquisser avant-hier à grands traits le caractère des événements qui se sont passés en France, en Angleterre et en Belgique pendant l'année qui vient de s'écouler; pour achever cet aperçu, nous jetterons un coup-d'œil rapide sur les autres états de l'Europe.

Le gouvernement russe, sans s'inquiéter des clabauderies et des obstacles plus sérieux qu'il rencontre sur son passage, continue de suivre les voies de la politique traditionnelle dont Pierre-le-Grand a jeté les [illegible] d'une grand but, l'unité, sans laquelle le vaste empire des Czars ne serait qu'un assemblage mal assorti de nationalités distinctes, hostiles souvent les unes aux autres. La guerre du Caucase, marquée cette année par des succès brillants et par quelques revers fâcheux, a fait faire un pas de plus à la domination russe dans ces montagnes dont les peuplades seront toujours de dangereux voisins si l'on n'en fait des sujets soumis.

L'Allemagne, nous offre, dans quelques parties du moins, le fâcheux spectacle d'hommes qui veulent précipiter la marche du progrès et qui provoquent ainsi de la part des gouvernements une résistance d'autant plus énergique, ou si l'on veut, plus obstinée, que les dangers vers lesquels on les conduit leur paraissent plus grands; une agitation religieuse dont la marche est incertaine encore, a remué les états si paisibles de la Saxe, du Wurtemberg, du pays de Bade, elle a cherché à s'étendre en Bavière, en Autriche même. Mais les succès de la nouvelle secte sont jusqu'à ce jour circonscrits dans des limites fort étroites malgré le [illegible] qu'elle a fait à Leipsig.

Ce n'est pas seulement le catholicisme qui s'est trouvé menacé de schisme; le protestantisme lui-même est attaqué par des novateurs rebelles, et le roi de Prusse a cru devoir convoquer dans la capitale une sorte de comité qui doit opposer une digue au torrent. Le vœu d'une constitution tient toujours les esprits en suspens et en quelque sorte en haleine dans la monarchie prussienne; qui sait si quelques manifestations, jugées trop hardies [illegible] certain nombre de localités, n'auront pas pour effet de retarder encore la réalisation de ce vœu? Du rest cette monarchie semble s'avancer à grands pas vers l'accomplissement de sa destinée qui est de marcher à la tête de la confédération germanique.

La question du mariage de la reine d'Espagne n'a pas fait un pas cette année, toujours les mêmes difficultés diplomatiques et autres. L'Angleterre ne veut pas de ce candidat, La France ne veut pas entendre parler de tel autre, celui-ci n'est pas agréé par les puissances du Nord. L'Espagne elle-même n'acceptera pas celui-là, de telle sorte que la jeune reine qui est la plus intéressée dans la question est à peine consultée. L'affaire du mariage de sa souveraine n'est pas d'ailleurs la seule qui préoccupe l'Espagne. Là encore les prétentions du clergé menacent d'être une pierre d'achoppement et peut-être une cause de schisme. Le gouvernement, qui tient encore au titre de catholique, a négocié pendant une partie de l'année avec le St-Siége, mais sans arriver à aucun résultat; si l'Espagne était moins soumise, le pape serait peut-être moins inflexible. Toutefois, si les ferments de discorde et d'insurrection ne sont point encore complétement éteints dans la Péninsule, cette année l'humanité n'a pas eu à déplorer les sanglantes boucheries dont depuis 10 ans cette partie de l'Europe a été le théâtre.

En Portugal, l'affaiblissement des partis a permis au gouvernement de s'occuper en 1845 de projets utiles pour améliorer la situation financière et développer les ressources du pays, mais il faudra des années encore pour arriver à ce double résultat.

La pacification de la Syrie est encore un de ces problêmes dont la solution semble impossible: des massacres, le pillage, l'incendie, ont cette année encore désolé cette partie de l'empire ottoman; l'autorité de la Porte, l'influence diplomatique des grandes puissances sont également impuissantes à cicatriser cette plaie attachée comme un ulcère rongeur au flanc de l'empire des Osmanlis. Quant au trône du sultan lui-même, il semble plus chancelant que jamais. Le premier souffle de guerre qui passera sur l'Europe, pourrait bien renverser cet édifice vermoulu. Chaque année révèle quelque nouveau symptôme d'affaiblissement et de decrépitude dans cet empire dont les destinées sont entre les mains d'un jeune homme usé à vingt ans par les excès du harem.

Les événements qui ont eu lieu dans l'autre hémisphère pendant l'année qui vient de se passer, ont un caractère plus dramatique ou du moins plus décisif que ceux dont l'Europe a été le théâtre. Les Etats-Unis jettent une sorte de défi à l'Europe et à la France, en proclamant l'annexion du Texas malgré elles, le nouveau président repousse d'un seul trait dans son discours d'inauguration les prétentions de la Grande-Bretagne à la possession d'une partie de l'Orégon, au risque de recevoir pour réponse une déclaration de guerre. Le Mexique, fatigué du régime dictatoral si peu en harmonie avec une constitution républicaine, renverse l'homme qui veut substituer le régime du sabre au règne des lois. Santa-Anna est déposé et banni. Mais comme les destins et l'esprit public sont changeants dans cette triste république, l'ex-dictateur va se poser en observateur à la Havane dans l'espoir que l'occasion de ressaisir la puissance ne se fera pas attendre longtemps.

La lutte entre Buenos-Ayres et Montevideo continue avec des succès divers et menace de devenir éternelle. L'Angleterre et la France se décident enfin à intervenir, mais, soit que leurs mesures manquent de fermeté, soit qu'elles ne veuillent pas frapper tout d'abord un grand coup, le résultat que ces deux puissances se promettaient, semble encore plus ou moins éloigné. Là encore la crainte d'un conflit avec les Etats-Unis semble avoir fait reculer l'Angleterre.

Si l'on veut tirer de ce rapide aperçu une conclusion générale, on peut dire que l'Europe entière est encore dans un état d'attente inquiète et en quelque sorte fébrile; les secousses qui ont remué les vieux fondements se font encore ressentir comme une oscillation prolongée. Il semble que les brandons de l'incendie ne soient pas encore éteints et que les gouvernements redoutent avec terreur qu'une étincelle, partie on ne sait d'où, ne vienne les rallumer.

Voici le texte de l'arrêté royal relatif à la pêche dans l'Escaut occidental:

Nous, GUILLAUME II, etc.,

Sur la proposition de notre ministre des finances en date du 24 septembre 1845, nº 96/826, *Domaines;*

Vu l'arrêté royal du 1er déc. 1839, nº 104, et notre arrêté du 24 octobre 1843, nº 55, de même que l'art. 8 du réglement du 20 mai 1843 (*Staatsblad*, nº 45), relatifs à la mise à exécution de l'art. 9 du traité du 18 avril 1839, concernant l'exercice du droit de pêche et le commerce de poisson.

Avons arrêté et arrêtons:

Art. 1er. Il est accordé aux pêcheurs que la chose concerne et pourvus d'autorisation de pêche pour l'Escaut occidental une nouvelle concession pour un terme de six années, prenant cours au 1er janvier 1846, et finissant au 31 décembre 1851, à l'effet de semer des moules pour leur compte et à leur profit sur les bancs de l'Escaut occidental, sur lesquels les moules ne tombent et ne se reproduisent pas naturellement. La pêche sur les bancs ainsi ensemencés, est interdite aux autres pêcheurs pendant la durée de la concession.

Art. 2. Les parcelles de bancs seront assignées aux pêcheurs par l'administration des pêcheurs dans l'Escaut et les eaux de la Zélande (Zeeuwsche-Stroomen), de la manière établie par l'art. 3 de notre arrêté du 1er décembre 1839, nº 104. Les pêcheurs mis en possession d'une parcelle de banc en vertu du susdit arrêté, pourront en conserver la jouissance pendant le nouveau terme de six années.

Art. 3. L'administration susdite fixera, sauf approbation de notre ministre des finances, le montant de la rétribution à payer chaque année par parcelles, par les concessionnaires pendant la durée de la concession. Le payement de la rétribution devra se faire par les pêcheurs néerlandais au bureau du secrétaire trésorier de l'administration, plusieurs fois citée à Tholen, et par les pêcheurs belges au délégué des pêcheries à Bath, au 1er septembre de l'année pour laquelle la rétribution est due, ou avant cette époque.

Si un pêcheur néglige pendant deux années consécutives d'acquitter sa rétribution, sa concession lui sera retirée.

Art. 4. Chaque pêcheur devra entretenir en bon état sa parcelle de banc dans la délimitation actuelle; là où cette délimitation n'existe pas, elle devra être faite par les soins de l'administration des pêcheries. Les concessionnaires supporteront les frais de cette opération.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE, 3 JANVIER 1846.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO.(1)

XXI.

Haydée.

On se rappelle quelles étaient les nouvelles ou plutôt les anciennes connaissances du comte de Monte-Christo qui demeuraient rue Meslay: c'étaient Maximilien, Julie et Emmanuel.

L'espoir de cette bonne visite qu'il allait faire, de ces quelques moments heureux qu'il allait passer, de cette lueur du paradis glissant dans l'enfer où il s'était volontairement engagé, avait répandu, à partir du moment où il avait perdu de vue Villefort, la plus charmante sérénité sur le visage du comte, et Ali qui était accouru au bruit du timbre, en voyant ce visage ainsi rayonnant d'une joie si rare, s'était retiré sur la pointe du pied et la respiration suspendue, comme pour ne pas effaroucher les bonnes pensées qu'il croyait voir voltiger autour de son maître.

Il était midi: le comte s'était réservé une heure pour monter chez Haydée; on eût dit que la joie ne pouvait rentrer tout à coup dans cette âme si longtemps brisée, et qu'elle avait besoin de se préparer aux émotions douces comme les autres âmes ont besoin de se préparer aux émotions violentes.

La jeune Grecque était, comme nous l'avons dit, dans un appartement entièrement séparé de l'appartement du comte. Cet appartement était tout entier meublé à la manière orientale; c'est-à-dire que les parquets étaient couverts d'épais tapis de Turquie, que des étoffes de brocart retombaient le long des murailles, et que dans chaque pièce un large divan régnait tout autour de la chambre, avec des piles de coussins qui se déplaçaient à la volonté de ceux qui en usaient.

Haydée avait trois femmes françaises et une femme grecque. Les trois femmes françaises se tenaient dans la première pièce, prêtes à accourir au bruit d'une petite sonnette d'or et à obéir aux ordres de l'esclave romaïque, laquelle savait assez de français pour transmettre les volontés de sa maîtresse à ses trois camérières auxquelles Monte-Christo avait recommandé d'avoir pour Haydée les égards que l'on aurait pour une reine.

La jeune fille était dans la pièce la plus reculée de son appartement c'est-à-dire dans une espèce de boudoir rond, éclairé seulement par le haut, et dans lequel le jour ne pénétrait qu'à travers des carreaux de verre rose. Elle était couchée à terre sur des coussins de satin bleu broché d'argent, à demi renversée en arrière sur le divan, encadrant sa tête avec son bras droit mollement arrondi, tandis que du gauche elle fixait à ses lèvres le tube de corail dans lequel était enchâssé le tuyau flexible d'un narguilé, qui ne laissait arriver la vapeur à sa bouche que parfumée par l'eau de benjoin, à travers laquelle sa douce aspiration la forçait de passer.

Sa pose, toute naturelle pour une femme d'Orient, eût été pour une Française d'une coquetterie peut-être un peu affectée.

Quant à sa toilette, c'était celle des femmes épiriotes, c'est-à-dire un caleçon de satin blanc broché de fleurs roses, et qui laissait à découvert deux pieds d'enfant qu'on eût crus de marbre de Paros, si on ne les eût vus se jouer avec deux petites sandales à la pointe recourbée, brodées d'or et de perles; une veste à longues raies bleues et blanches, à larges manches fendues par le bas, avec des boutonnières d'argent et des boutons de perles; enfin une espèce de corset laissant, par sa coupe ouverte en cœur, voir le cou et tout le haut de la poitrine, et se boutonnant au-dessous du sein par trois boutons de diamant. Quant au bas du corset et au haut du caleçon, ils étaient perdus dans une de ces ceintures aux vives couleurs et aux longues franges soyeuses qui font l'ambition de nos élégantes parisiennes.

La tête était coiffée d'une petite calotte d'or brodée de perles, inclinée sur le côté, et au-dessous de la calotte, du côté où elle inclinait, une belle rose naturelle de couleur pourpre ressortait mêlée à des cheveux si noirs qu'ils paraissaient bleus.

Quant à la beauté de ce visage, c'était la beauté grecque dans toute la perfection de son type, avec ses grands yeux noirs veloutés, son front de marbre, son nez droit, ses lèvres de corail et ses dents de perle.

Puis sur ce charmant ensemble la fleur de la jeunesse était répandue avec tout son éclat et tout son parfum; Haydée pouvait avoir dix-neuf ou vingt ans.

Monte-Christo appela la suivante grecque, et fit demander à Haydée la permission d'entrer auprès d'elle.

Pour toute réponse, Haydée fit signe à la suivante de relever la tapisserie qui pendait devant la porte, dont le chambranle carré encadra la jeune fille couchée, comme un charmant tableau.

Monte-Christo s'avança.

Haydée se souleva sur le coude qui tenait le narguilé, et tendant au comte sa main en même temps qu'elle l'accueillait avec un sourire:

— Pourquoi, dit-elle dans la langue sonore des filles de Sparte et d'Athènes, pourquoi me fais-tu demander la permission d'entrer chez moi? N'es-tu plus mon maître, ne suis-je plus ton esclave?

Monte-Christo sourit à son tour.

— Haydée, dit-il, vous savez...

— Pourquoi ne me dis-tu pas *tu* comme d'habitude? interrompit la jeune Grecque; ai-je donc commis quelque faute? En ce cas il faut me punir, mais non pas me dire *vous*.

— Haydée, reprit le comte, tu sais que nous sommes en France, et par conséquent que tu es libre.

— Libre de quoi faire? demanda la jeune fille.

— Libre de me quitter.

— Te quitter!... et pourquoi te quitterais-je?

— Que sais-je, moi? nous allons voir le monde.

— Je ne veux voir personne.

— Et si parmi les beaux jeunes gens que tu rencontrerais, tu en trouvais quelqu'un qui te plût, je ne serais pas assez injuste...

— Je n'ai jamais vu d'homme plus beau que toi, et je n'ai jamais aimé que mon père et toi.

— Pauvre enfant, dit Monte-Christo, c'est que tu n'as guère jamais parlé qu'à ton père et à moi.

— Eh bien! qu'ai-je besoin de parler à d'autres? Mon père m'appelait *sa joie*, toi tu m'appelles *ton amour*, et tous deux vous m'appelez *votre enfant*.

— Tu te rappelles ton père, Haydée?

La jeune fille sourit.

— Il est là, dit-elle en mettant la main sur ses yeux et sur son cœur.

— Et moi, où suis-je? demanda en souriant Monte-Christo.

— Toi, dit-elle, tu es partout.

Monte-Christo prit la main à Haydée pour la baiser; mais la naïve enfant retira sa main, et présenta son front.

— Maintenant, Haydée, lui dit-il, tu sais que tu es libre, que tu es maîtresse, que tu es reine; tu peux garder ton costume ou le quitter à ta fantaisie; tu resteras ici quand tu voudras rester, tu sortiras quand tu voudras sortir: il y aura toujours une voiture attelée pour toi; Ali et Myrtho t'accompagneront partout et seront à tes ordres; seulement, une seule chose, je te prie.

— Dis.

— Garde le secret sur ta naissance, ne dis pas un mot de ton passé; ne prononce dans aucune occasion le nom de ton auguste père, ni celui de ta pauvre mère.

— Je te l'ai déjà dit, seigneur, je ne verrai personne.

— Ecoute, Haydée; peut-être cette réclusion tout orientale sera-t-elle impossible à Paris; continue d'apprendre la vie dans nos pays du Nord comme tu l'as fait à Rome, à Florence, à Milan et à Madrid; cela te servira toujours, que tu continues à vivre ici ou que tu retournes en Orient.

La jeune fille leva sur le comte ses grands yeux humides, et répondit:

— Ou que nous retournions en Orient, veux-tu dire, n'est-ce pas, monseigneur?

— Oui, ma fille, dit Monte-Christo; tu sais bien que ce n'est jamais moi qui te quitterai. Ce n'est point l'arbre qui quitte la fleur, c'est la fleur qui quitte l'arbre.

— Je ne te quitterai jamais, seigneur, dit Haydée, car je suis sûre que je ne pourrais pas vivre sans toi.

— Pauvre enfant! dans dix ans je serai vieux, et dans dix ans tu seras toute jeune encore.

— Mon père avait une longue barbe blanche; cela ne m'empêchait point

(1) Voir le *Journal de La Haye*, du 2 janvier.

Art. 5. Les concessionnaires des susdites parcelles de banc devront, en ce qui concerne l'ensemencement des parcelles dont ils ont la jouissance, se conformer aux dispositions de l'art. 6 de notre arrêté précité du 1er décembre 1839, n° 104.

Art. 6. Les pêcheurs en jouissance, pendant trois années, d'une parcelle de banc, en vertu de l'arrêté royal susdit ou de notre présent arrêté, ne pourront pêcher des moules dans aucune partie des eaux de la Zélande en dehors de l'Escaut occidental.

Art. 7. Chaque pêcheur sera tenu d'utiliser lui-même la parcelle de banc qui lui aura été assignée; il ne pourra céder ladite parcelle à aucun autre, si ce n'est avec l'assentiment de l'administration des pêcheries. Lorsqu'un pêcheur laissera pendant deux années consécutives sans l'utiliser la parcelle de banc dont il a la jouissance, la susdite administration en disposera, s'il y a lieu, en faveur d'un autre pêcheur.

Art. 8. Lorsqu'en outre un pêcheur sera reconnu en contravention aux réglements sur les pêcheries dans l'Escaut et les eaux de la Zélande ou aux dispositions du présent arrêté, ou lorsqu'il négligera de se conformer aux dispositions, sa concession pourra lui être retirée.

Art. 9. Aucun banc de moules artificiel ne pourra être établi aux endroits où il pourrait gêner la navigation sur le fleuve ou occasionner des ensablements nuisibles. S'il est reconnu que des bancs de moules déjà établis occasionnent les susdites entraves ou ensablements, les concessions seront retirées et les concessionnaires seront tenus d'enlever les moules qu'ils y auront semées.

Art. 10. L'administration des pêcheries sur l'Escaut et les eaux de la Zélande adressera, dans le courant des six premiers mois de l'année 1850, à notre ministre des finances, un rapport établissant si et jusqu'à quel point il y a lieu de céder à nouveau, pour un terme déterminé, sur le même pied ou avec d'autres conditions, les bancs à moules, à l'expiration de la concession en vigueur à cette époque.

Art. 11. Les dispositions du présent arrêté seront également applicables aux bancs de moules artificiels situés dans le Braakman, immédiatement après l'expiration des concessions y accordées, conformément à notre arrêté du 24 octobre 1845.

La section centrale de la Seconde Chambre des Etats-Généraux a terminé le rapport préalable au sujet du projet de loi réglant l'accise sur le sucre.

La majorité des membres qui ont pris part à l'examen en sections a approuvé la tendance des dispositions qui accordent, outre la restitution de l'accise, des primes à l'exportation des sucres raffinés. Ces membres pensent que la fabrication du sucre ne peut pas encore, dans les circonstances actuelles, se passer de ces encouragements, par lesquels cette branche d'industrie a acquis un développement considérable depuis 1831. Mais la disposition qui réduit la restitution d'accise accordée pour le sucre raffiné a rencontré de l'opposition chez un grand nombre de membres, non pas à cause de la réduction même, mais parce qu'ils pensent que cette disposition aurait pour effet d'établir une fâcheuse inégalité entre les raffineries à vapeur et celles où l'on travaille d'après l'ancien procédé, et dans lesquels on ne peut pas atteindre le chiffre proposé de 78 kilogr. de sucre raffiné par chaque 100 kilogr. de sucre brut.

La section centrale a aussi terminé son rapport préalable sur le projet de loi relatif à la garde communale et sur celui qui supprime le fonds de l'industrie nationale.

En ce qui concerne le projet de loi sur la garde communale, ce projet a été désapprouvé par la presque totalité des membres qui l'ont examiné en sections. Cette opinion défavorable est motivée par différentes objections concernant soit la tendance générale du projet, soit les dispositions particulières des articles. L'objection capitale est le manque de concordance que plusieurs membres ont signalé entre le projet et l'art 211 de la Loi Fondamentale, qui n'admet que deux categories de garde communale, à savoir la garde communale *active* et la garde communale *sédentaire*, tandis que le projet en institue une troisième sous le nom de garde communale *en service non-actif*.

Quant au projet de loi relatif au fonds de l'industrie nationale, il a été assez généralement approuvé, parce qu'on considère la suppression des fonds spéciaux comme désirable pour simplifier et régulariser la gestion des finances.

A l'occasion du renouvellement de l'année, LL. MM. ainsi que tous les membres de la Famille Royale, ont assisté à l'office divin qui a eu lieu dans la salle gothique du palais du Roi. Le sermon a été prononcé par M. Dermout, prédicateur de la Cour.

Une résolution de Son Exc. le ministre de la marine porte que, par arrêté royal du 18 décembre 1845, les navires sous pavillon russe seront traités sur le même pied que les bâtiments nationaux, relativement aux droits de pilotage et de port.

Dans l'affaire de délit de presse du chef d'outrage et d'injures envers le Roi, poursuivie contre l'*Arnhemsche Courant* par le ministère public, et qui a été plaidée le 30 décembre dernier, devant le tribunal d'arrondissement à Arnhem, le ministère public a requis contre l'éditeur de ce journal le maximum de la peine, l'emprisonnement de cinq ans.

La lettre suivante a été adressée à l'*Arnhemsche Courant*, avec demande d'insertion :

A Monsieur l'Editeur de l'*Arnhemsche Courant*.

Monsieur,

L'accueil que vous avez bien voulu réserver à ma lettre du 18 décembre dernier, me donne lieu de croire que vous ne refuserez pas d'insérer dans un de vos plus prochains numéros les quelques lignes que je me vois contraint de vous adresser en réponse aux nouvelles observations publiées dans votre n° du 24 décembre dernier, à la suite de ma première lettre, et répétées dans une brochure qu'un de vos rédacteurs, M. D. D., vient de publier tout récemment.

J'ai dit dans ma première lettre que des hommes de l'opposition étaient venus à moi.—M. D. D. ou M. K., car c'est la même personne, à ce qu'il paraît, répond à cette assertion : « Cela n'est pas, votre mémoire est infidèle, car j'ai vu des *lettres* dans lesquelles vous demandez des secours à des hommes de l'opposition. » — Cette réponse contient d'abord une fausseté, et ensuite elle confirme la vérité de ce que j'avais avancé. — La fausseté, c'est d'avoir parlé de lettres écrites à plusieurs personnes, tandis que je n'en ai écrit qu'*une seule*. Je défie qui que ce soit d'en montrer d'autres. — Mais cette seule et unique lettre, comment a-t-elle été écrite? — Sur la PROVOCATION probablement de celui-là même qui ne rougit pas de chercher à s'en faire aujourd'hui une arme contre moi.

A mon tour, je ferai observer à la personne qui a signé ce second article du journal d'Arnhem, ou à M. D. D., car, je le répète, c'est tout un, que sa mémoire lui est infidèle. Comment a-t-elle pu si promptement oublier la lettre qu'elle m'écrivit le 9 mai 1844, et la PROPOSITION tout officieuse qu'elle me fit alors dans les termes les plus EXPLICITES ? Je n'avais rien sollicité de cette personne, avec laquelle je n'avais eu jusque-là aucune relation, et qui ne m'était connue qu'à titre d'écrivain politique. Elle est donc venue à moi de son PROPRE MOUVEMENT, et elle a cela de commun avec quelques hommes de l'opposition, ainsi que je l'ai déjà dit.

Je tiens cette lettre à la disposition de quiconque voudra en prendre communication chez moi.

Cette lettre, datée du 9 mai 1844, est restée sans réponse de ma part jusqu'au mois de juillet 1844, c'est-à-dire quelque temps après la conférence, dans laquelle fut décidée la transmutation du journal *le Temps* en feuille hebdomadaire, et où l'on arrêta le plan d'une souscription volontaire pour maintenir l'existence de ce journal.

Dans ma réponse je rendais compte à l'auteur de la lettre du 9 mai 1844, de la décision qui venait d'être prise. Du moment que j'avais consenti au plan proposé d'une souscription volontaire, il était de mon devoir de faire cette communication à la personne qui primitivement était venue à moi OFFICIEUSEMENT et de son PROPRE MOUVEMENT.

Dans l'article auquel je réponds, ainsi que dans la brochure mentionnée plus haut, la même personne semblerait chercher de nouveau, par une perfide insinuation, à faire croire que mes fonctions au *Journal de La Haye* sont autres que celles annoncées par moi. Je le répète, je ne suis attaché à ce journal que pour la partie concernant les beaux-arts. Il y a donc de la déloyauté à prétendre encore le contraire, après un démenti aussi formel que celui que j'ai donné à ce sujet dans ma première lettre et que je répète ici sans crainte que mon assertion soit jamais démentie.

Veuillez agréer, Monsieur l'éditeur, l'assurance de ma considération distinguée.

E. GAGNEUX.

La Haye, 2 janvier 1846.

Le tarif des Etats-Unis.

Le nouveau président des Etats-Unis s'est longuement étendu dans son message sur la question du tarif des droits mis à l'entrée des marchandises dans les ports de l'Union. C'est là un des points de la politique américaine qui intéresse le plus directement nos producteurs et notre commerce.

On sait que le tarif actuellement en vigueur a été voté en 1842, non seulement dans le but de faire arriver des fonds au trésor, mais encore pour assurer le marché des états confédérés aux manufacturiers de la république. M. Polk s'est proposé dans son discours, de faire ressortir l'énormité des droits adoptés, l'inégalité que le tarif a consacrée à l'égard de plusieurs produits ; puis, il a mis beaucoup de soin à exposer des principes économiques sur lesquels doit reposer une bonne loi de douanes. Comme conclusion, il a invité le congrès à reviser le tarif de 1842, et à modifier la plupart des articles dans un sens plus libéral.

M. Polk a adopté cette opinion que la douane doit être exclusivement un instrument fiscal, et que le gouvernement, en modifiant les détails, en en perfectionnant l'ensemble, doit uniquement songer aux besoins du trésor, dont le président croit d'ailleurs qu'il faut limiter les exigences. Il a fermement déclaré qu'il fallait modérer les dépenses, et ne jamais songer pour rétablir l'équilibre entre les dépenses et les recettes à faire, comme on dit souvent ici, produire aux impôts tout ce qu'ils peuvent produire. En partant de ce principe, M. Polk a montré au congrès que son devoir était de ramener tous les articles du tarif à un taux capable de fournir au trésor de la république une recette suffisante dans l'état actuel des dépenses modérées, disant franchement qu'il était inutile de dépasser ces dépenses. Quel est ce taux ? On ne peut le formuler d'une manière absolue ; mais on pourra le trouver pour chaque article séparément, après quelques tâtonnements, et si l'on se décide à le chercher de bonne foi. M. Polk a d'ailleurs rappelé au congrès l'immense avantage que l'on avait toujours retiré de petites taxes, qui, en laissant prendre à la consommation tout le développement dont elle est susceptible, amènent au trésor public souvent le décuple de la recette que pourrait donner une consommation contrariée et restreinte.

En conséquence, le président a pensé que certains produits pourraient être admis en franchise, et que d'autres devraient être frappés de droits plus ou moins élevés, selon le taux indiqué par l'expérience.

On voit bien que le nouveau chef du pouvoir exécutif, dans la partie du discours que nous examinons, a surtout dirigé son argumentation contre les exigences et les préjugés des protectionnistes et des manufacturiers de l'Union. En adoptant une protection aussi modérée que possible du travail national américain, il fait comprendre que ce travail national ne se compose pas seulement du travail manufacturier, mais encore du travail agricole, du travail commercial ; non seulement du travail fait dans les usines, mais du travail domestique de tous les citoyens de l'Union. Il montre que toutes les branches de l'industrie

---

de l'aimer ; mon père avait soixante ans, et il me paraissait plus beau que tous les jeunes hommes que je voyais.

— Mais voyons, dis-moi, crois-tu que tu t'habituerais ici ?

— Te verrai-je ?

— Tous les jours.

— Eh bien ! que me demandes-tu donc, seigneur ?

— Je crains que tu ne t'ennuies.

— Non, seigneur, car le matin je penserai que tu viendras, et le soir je me rappellerai que tu es venu ; d'ailleurs quand je suis seule, j'ai de grands souvenirs, je revois d'immenses tableaux, de grands horizons avec le Pinde et l'Olympe dans le lointain, puis j'ai dans le cœur trois sentiments avec lesquels on ne s'ennuie jamais : de la tristesse, de l'amour et de la reconnaissance.

— Tu es une digne fille de l'Epire, Haydée, gracieuse et poétique, et l'on voit que tu descends de cette famille de déesses qui est née dans ton pays. Sois donc tranquille, ma fille, je ferai en sorte que ta jeunesse ne soit pas perdue, car si tu m'aimes comme ton père, moi je t'aime comme mon enfant.

— Tu te trompes, seigneur, je n'aimais point mon père comme je t'aime, mon amour pour toi est un autre amour : mon père est mort et je ne suis pas morte, tandis que toi si tu mourais, je mourrais.

Le comte tendit la main à la jeune fille avec un sourire plein de profonde tendresse ; elle y imprima ses lèvres comme d'habitude.

Et le comte, ainsi disposé à l'entrevue qu'il allait avoir avec Morrel et sa famille, partit en murmurant ces vers de Pindare :

« La jeunesse est une fleur dont l'amour est le fruit... Heureux le vendangeur qui le cueille après l'avoir vu lentement mûrir. »

Selon ses ordres, la voiture était prête. Il y monta, et la voiture, comme toujours, partit au galop.

Le comte arriva en quelques minutes rue Meslay, 7.

La maison était blanche, riante et précédée d'une cour dans laquelle deux petits massifs contenaient d'assez belles fleurs.

Dans le concierge qui lui ouvrit cette porte, le comte reconnut le vieux Coclès. Mais comme celui-ci, on se le rappelle, n'avait qu'un œil, et que depuis neuf ans cet œil avait encore considérablement faibli, Coclès ne reconnut pas le comte.

Les voitures, pour s'arrêter devant l'entrée, devaient tourner afin d'éviter un petit jet d'eau jaillissant d'un bassin en rocaille, magnificence qui avait excité bien des jalousies dans le quartier, et qui était cause qu'on appelait cette maison : *le Petit-Versailles*.

Inutile de dire que dans le bassin manœuvraient une foule de poissons rouges et jaunes.

La maison, élevée au-dessus d'un étage de cuisines et de caveaux, avait, outre le rez-de-chaussée, deux étages pleins et des combles ; les jeunes gens l'avaient achetée avec les dépendances, qui consistaient en un immense atelier, en deux pavillons au fond d'un jardin et dans le jardin lui-même. Emmanuel avait, du premier coup d'œil, vu dans cette disposition une petite spéculation à faire ; il s'était réservé la maison, la moitié du jardin et avait tiré une ligne, c'est-à-dire qu'il avait bâti un mur entre lui et les ateliers, qu'il avait loués à bail avec les deux pavillons et la portion de jardin qui y était afférente, de sorte qu'il se trouvait logé pour une somme assez modique et aussi bien clos chez lui que le plus minutieux propriétaire d'un hôtel du faubourg Saint-Germain.

La salle à manger était de chêne, le salon d'acajou et de velours bleu, la chambre à coucher de citronnier et de damas vert ; il y avait en outre un cabinet de travail pour Emmanuel qui ne travaillait pas, et un salon de musique pour Julie qui n'était pas musicienne.

Le second étage tout entier était consacré à Maximilien : il avait là une répétition exacte du logement de sa sœur, la salle à manger seulement avait été convertie en un salle de billard où il amenait ses amis.

Il surveillait lui-même le pansange de son cheval, et fumait son cigare à l'entrée du jardin quand la voiture du comte s'arrêta à la porte.

Coclès ouvrit la porte comme nous l'avons dit, et Baptistin, s'élançant de son siége, demanda si M. et madame Herbault et M. Maximilien Morrel étaient visibles pour le comte de Monte-Christo.

— Pour le comte de Monte-Christo ! s'écria Morrel en jetant son cigare et en s'élançant au-devant du visiteur : je le crois bien, je le crois bien que nous sommes visibles pour lui, Ah ! merci, cent fois merci, monsieur le comte, de ne pas avoir oublié votre promesse.

Et le jeune officier serra si cordialement la main du comte, que celui-ci ne put se méprendre à la franchise de la manifestation, et vit bien qu'il avait été attendu avec impatience, et était reçu avec empressement.

— Venez, venez, dit Maximilien, je veux vous servir d'introducteur ; un homme comme vous ne doit pas être annoncé par un domestique ; ma sœur est dans son jardin, elle casse ses roses fanées ; mon père lit ses deux journaux, *la Presse* et *les Débats*, à six pas d'elle, car partout où l'on voit madame Herbault, on n'a qu'à regarder dans un rayon de quatre mètres, M. Emmanuel s'y trouve et réciproquement, comme on dit à l'école Polytechnique.

Le bruit des pas fit lever la tête à une jeune femme de vingt-cinq ans, vêtue d'une robe de chambre de soie, et épluchant avec un soin tout particulier un magnifique rosier-noisette.

Cette femme, c'était notre petite Julie, devenue, comme le lui avait prédit le mandataire de la maison Thomson et French, madame Emmanuel Herbault.

Elle poussa un petit cri en voyant un étranger, Maximilien se mit à rire.

— Ne te dérange pas, ma sœur, dit-il ; monsieur le comte n'est que depuis deux ou trois jours à Paris, mais il sait déjà ce que c'est qu'une rentière du Marais, et, s'il ne le sait pas, tu vas le lui apprendre.

— Ah ! monsieur, dit Julie, vous amener ainsi, c'est une trahison de mon frère, qui n'a pas pour sa pauvre sœur la moindre coquetterie.... Peneton !.... Peneton !...

Un vieillard qui bêchait une plate-bande de rosiers du Bengale ficha sa bêche en terre et s'approcha, la casquette à la main, en dissimulant du mieux qu'il le pouvait une chique refoulée momentanément dans les profondeurs de ses joues. Quelques mèches blanches argentaient sa chevelure encore épaisse, tandis que son teint bronzé et son œil hardi et vif annonçaient le vieux marin, bruni au soleil de l'Equateur et hâlé au souffle des tempêtes.

— Je crois que vous m'avez hélé, mademoiselle Julie, dit-il, me voilà.

Peneton avait conservé l'habitude d'appeler la fille de son patron mademoiselle Julie, et n'avait jamais pu prendre celle de l'appeler madame Herbault.

— Peneton, dit Julie, allez prévenir M. Emmanuel de la bonne visite qui nous arrive, tandis que Maximilien conduira monsieur au salon.

Puis se retournant vers Monte-Christo :

— Monsieur me permettra bien de m'enfuir une minute, n'est-ce pas dit-elle.

Et sans attendre l'assentiment du comte, elle s'élança derrière un massif et gagna la maison par une allée latérale.

— Ah çà ! mon cher monsieur Morrel, dit Monte-Christo, je m'aperçois avec douleur que je fais révolution dans votre famille.

— Tenez, tenez, dit Maximilien en riant, voyez-vous là-bas le marri qui de son côté, va troquer sa veste contre une redingote ? Oh ! c'est qu'on vous connaît rue Meslay, vous étiez annoncé, je vous prie de le croire.

— Vous me paraissez avoir là, monsieur, une heureuse famille, dit le comte, répondant à sa propre pensée.

— Oh oui ! je vous en réponds, monsieur le comte ; que voulez-vous, il ne leur manque rien pour être heureux, ils sont jeunes, ils sont gais, ils s'aiment, et avec leurs vingt-cinq mille livres de rente ils se figurent, eux qui ont cependant côtoyé tant d'immenses fortunes, ils se figurent posséder la richesse des Rothschild.

— C'est peu cependant, vingt-cinq mille livres de rente, dit Monte-Christo avec une douceur si suave qu'elle pénétra le cœur de Maximilien comme eût pu le faire la voix d'un tendre père, mais ils ne s'arrêteront pas là, ces jeunes gens, ils deviendront à leur tour millionnaires. Monsieur votre beau-frère est avocat... médecin ?

— Il était négociant, monsieur le comte, et avait pris la maison de mon pauvre père. M. Morrel est mort en laissant cinq cent mille francs de fortune ; j'en avais une moitié et ma sœur l'autre, car nous n'étions que deux enfants. Son mari, qui l'avait épousée sans avoir d'autre patrimoine que sa noble probité, son intelligence de premier ordre et sa réputation sans tache, a voulu posséder autant que sa femme. Il a travaillé, jusqu'à ce qu'il eût amassé deux cent cinquante mille francs ; six ans ont suffi. C'était, je vous le jure, monsieur le comte, un touchant spectacle que celui de ces deux enfants si laborieux, si unis, destinés par leur capacité à la plus haute fortune et qui, n'ayant rien voulu changer aux habitudes de la maison paternelle, ont mis six ans à faire ce que des novateurs eussent pu faire en deux ou trois ; aussi Marseille retentit encore des louanges qu'on n'a pas refusées à tant de courageuse abnégation. Enfin un jour Emmanuel vint trouver sa femme qui

ayant droit aux mêmes faveurs, on ne peut arriver à l'application de cette égalité de droits qu'en ne demandant à chaque producteur que le sacrifice indispensable au trésor public, sagement administré. Il montre enfin toute l'injustice qu'il y aurait à protéger une branche de travail plutôt qu'une autre, car la protection donnée à celle-là serait un sacrifice imposé à celle-ci.

Le tarif de 1842 impose sur l'entrée de certains produits des droits exorbitants, des droits de 200 pour cent. Quelques-uns de ces droits ont été établis de telle façon que les objets de première nécessité ou à l'usage des masses, paient beaucoup plus que les articles de luxe, destinés aux riches consommateurs. Le président a invité le congrès à faire disparaître cette choquante anomalie. Il recommande en outre, dans l'évaluation du prix des marchandises importées, le système *ad valorem*, préférable par sa simplicité à tous les autres qui ont pu être expérimentés.

Le nouveau pouvoir exécutif de l'Union est donc, en tout ce qui touche à la grande question des échanges, complétement engagé dans la voie de la liberté. Il est probable que la majorité du congrès ne lui fera pas défaut sur ce point, et qu'avant peu, les représailles et les hostilités commerciales que renferme le tarif de 1842 auront fait place à des dispositions à la fois plus bienveillantes pour les produits de l'ancien continent, et plus avantageuses aux diverses branches de la production américaine.

Le tarif de 1842 n'a eu qu'une voix de majorité au sénat et deux voix de majorité à la chambre des représentants; il y a donc tout lieu de croire que l'influence décisive du nouveau gouvernement, venant après trois ans d'expérience qui ont dû mûrir l'opinion publique, replacera le commerce dans les conditions favorables dont il jouissait en 1842. L'Amérique, on le voit, par ses exportations, est essentiellement agricole. Pourquoi se fermerait-elle les débouchés que lui offre l'Europe, en voulant façonner péniblement et à grands frais des matières premières que nos fabriques seules savent si bien approprier à ses besoins.

Nous suivrons avec un vif intérêt les phases de cette question. Car la république des Etats-Unis est une des puissances avec laquelle nos relations commerciales ont une grande importance.

Notices sur la Russie.

De la culture du tabac dans divers gouvernements de la Russie, développement que cette branche de l'économie rurale a reçu sous la direction de ceux qui se sont occupés de cette culture.

Depuis nombre d'années on avait déjà commencé dans une partie de la petite Russie, surtout dans les gouvernements de Tchernigoff et de Poltava, à s'occuper de la culture du tabac, et quoique cette branche de l'économie rurale n'y ait pas encore été portée jusqu'à présent au degré de perfection que l'on pourrait désirer, elle n'en a cependant pas pris moins de développement, puisqu'elle offre aux cultivateurs de cette plante une source de revenus qui ne peut plus être considérée comme insignifiante. Depuis vingt cinq ans environ, des essais d'introduire la culture de cette plante furent tentés dans les gouvernements de Saratoff, de Noronège, d'Orel, de Toula et de Riazan, où les résultats furent couronnés du plus grand succès, particulièrement dans le gouvernement de Saratoff, où les récoltes sont très-importantes, les colonies allemandes, établies sous le règne de Catherine II, apportant aujourd'hui un soin tout particulier à cette source de leurs revenus.

Dans le gouvernement de Tchernigoff, ce fut dans le district de Sosnitsa que fut d'abord introduit ce genre de nouvelle culture, et dès les premiers temps, le bourg de Ména devient le centre du mouvement commercial que cette branche de produit fit naître. Des quantités considérables de tabac de qualité ordinaire, nommée dans le commerce *Bakoune*, furent chaque année expédiées de ce bourg, aux deux capitales de l'empire, ainsi qu'à Riga et ailleurs.

Par la suite cette branche d'agriculture fit des progrès dans plusieurs autres districts adjacents de Ména, tels que Néjine, Kouotop, Borznu et Oster, et la ville de Néjine a acquis même dès lors une certaine importance commerciale, rivalisant sous le rapport de l'exportation du tabac avec le bourg de Ména.

Dans le gouvernement de Poltava, la culture du tabac est aussi devenue très-active, surtout dans les environs de la ville de Romna et des bourgs Khmelovo et de Srebno. Bien que la graine dont on s'y sert pour ensemencer soit la même que celle qu'on emploie dans le gouvernement de Tchernigoff, le sol a donné à la feuille du tabac une autre qualité, qu'une différence dans la méthode de le préparer et qui le rend un peu plus fort que celui qu'on récolte dans les environs de Tchernigoff. Ce tabac est connu aujourd'hui dans le pays, sous le nom de Roubanka. (Рубанка.)

Depuis assez longtemps plusieurs propriétaires de ce dernier gouvernement ont commencé des plans d'une qualité supérieure, nommée tabac d'Amersfort, et dans plusieurs districts mentionnés plus haut, on cultive diverses espèces de tabac américain, surtout celui de Virginie. En employant les feuilles du tabac d'Amersfort, on est parvenu en modifiant la matière, à les préparer à produire une espèce de tabac semblable à celui qu'on récolte dans le gouvernement de Poltava.

En 1820 et pendant les années suivantes, cette industrie a pris un développement inattendu, surpassant par sa rapidité tout ce qu'on en avait pu espérer. Alors les commandes pour les marchés de la Pologne et ailleurs s'accrurent de façon qu'il en résulta une grande hausse dans les prix et les bénéfices furent considérables pour les cultivateurs. Le tabac qui jusqu'à cette époque n'avait été cultivé que dans des terres seigneuriales, devient l'une des branches lucratives de l'économie rurale pour tous les paysans, et pendant plusieurs années les progrès furent véritablement surprenants. Mais à la longue diverses circonstances devinrent cause que cette culture ne fut plus aussi lucrative. En premier lieu, la production avait dépassé les demandes et les marchés étaient encombrés de tabac, et comme on pouvait s'y attendre les prix ne purent se soutenir au taux élevé, et en second lieu les paysans encore peu experts dans ce genre de culture qui demande tant de soins minutieux, s'attachèrent à produire la plus grande quantité possible de feuilles, sans assez s'occuper de l'amélioration de la qualité, la négligence de l'amélioration de leurs produits fut la cause que leur tabac n'avait plus les qualités requises pour être exporté en Sibérie et même en Pologne. Ce furent alors les juifs qui achetèrent à vil prix la majeure partie de ce tabac, pour en choisir les meilleures feuilles, et composant ainsi des paquets uniformes sous le rapport de la qualité, les exportèrent en Pologne. Le bénéfice des cultivateurs se trouve donc diminué des profits que se sont appropriés ces agents intermédiaires et par suite desquels cette culture est demeurée plus ou moins stationnaire. Mais il faut faire remarquer cependant que quelques cultivateurs ont depuis adopté un mode de culture soigné, qui ne manquera pas d'amener dans peu d'années de bons résultats, attendu que leur manière de procéder est établie sur des bases plus solides.

Ce gouvernement produit en outre aujourd'hui beaucoup de tabac américain, le Bakoune et le Roubanka qui, préparé avec les feuilles du tabac d'Amersfort, donne une bonne qualité, et une troisième espèce semblable en quelque sorte au tabac jaune de Turquie. Au total on peut calculer la récolte annuelle de 4 à 5 mille pouds de tabac américain, de 150 à 170 mille pouds de Roubanka et 300 à 400 mille pouds de Bakoune. Les prix ordinaires étant d'environ 2 r. 75 copeks d'argent le poud de tabac américain, 75 copeks d'argent le poud de Roubanka, et 45 à 50 copeks d'argent le poud de Bakoune, on peut évaluer tous les produits dans leur ensemble à environ 275 ou 280 mille roubles d'argent.

Les tabacs américains sont tous expédiés dans les deux capitales de l'empire; le Roubanka en Crimée, au pays des cosaques du Don, en Pologne ainsi qu'à St-Pétersbourg et Moscou, et par la voie de cette dernière ville en Sibérie, de même que par Riga en Suède et en Norwége. En résumé on peut calculer que le produit de cette plante dans le seul gouvernement de Tchernigoff, met année commune en circulation une somme de plus de 600 milles roubles d'argent.

Sans avoir une notice aussi détaillée sur les récoltes de tabac dans les autres gouvernements où cette culture a pris plus ou moins un grand développement, on peut cependant juger de son importance d'après les résultats ci-après de son importation sur le marché de Moscou, pendant l'année 1843.

ONT ÉTÉ IMPORTÉS.

		Du gouvernement de Saratoff.		
1°	Tabac jaune,	4,400	pouds vendus,	13,400.00 R. arg.
2°	» américain,	4,035	» »	7,767.00 »
3°	» tiges de tabac,	80	» »	24.00 »
		Du gouvernement de Poltava.		
1°	Tabac jaune,	6,600	pouds vendus,	16,500.00 R. arg.
2°	» américain,	1,481	» »	1,961.80 »
3°	» Roubanka,	20,730	» »	11,574.00 »
4°	» Tiges,	700	» »	910.00 »
		Du gouvernement de Tchernigoff.		
1°	Tabac de Néjine,	15,479	pouds vendus,	17,866.30 R. arg.
2°	» Roubanka,	2,685	» »	3,589.50 »
3°	» Tiges,	19,630	» »	31,398.90 »
4°	» Racines,	2,800	» »	610.00 »
		Du gouvernement de Noronége.		
1°	Tabac jaune,	2,523	pouds vendus,	5,639.00 R. arg.
2°	» américain,	1,617	» »	5,234.00 »
3°	» Roubanka,	250	» »	425.00 »
4°	» Racines,	200	» »	60.00 »
		Du gouvernement du d'Orel.		
1°	Tabac jaune,	7	pouds vendus,	11.90 R. arg.
		Du gouvernement de Riazan.		
1°	Tabac Roubanka,	51½	pouds vendus,	46.25 R. arg.
2°	» racines,	1,700	» »	660.00 »
		Du gouvernement de Toula.		
1°	Tabac Roubanka,	400	pouds vendus,	300.00 R. arg.
2°	» tiges,	3,160	» »	3,514.00 »
3°	» racines,	2,552½	» »	1,003.45 »
		91,080	pouds vendus,	120,519.71 R. arg.

Le tabac provenant des colonies allemandes établies dans les gouvernements de Saratoff, de Noronége et de Tchernigoff, est celui qui est le plus recherché sous le rapport de ses qualités.

P. M.

Le commerce autrichien.

L'esprit de publicité fait des progrès remarquables en Autriche; il est vrai que jusqu'à présent ces progrès se manifestent beaucoup plus dans le domaine des intérêts matériels, que nous font connaître très-exactement la publication d'une statistique de l'industrie, des comptes-rendus du mouvement commercial, des ouvrages sur les finances, ainsi que les articles des journaux. Mais c'est précisément parce que l'Autriche à cet égard donne en partie l'exemple aux autres états et que l'ingénieux promoteur de sa prospérité matérielle, loin de dérober au public les résultats de ses heureux efforts, les soumet au jugement de ce dernier, et même à une libre critique, c'est pour cela, disons-nous, que nous croyons que cet esprit de publicité s'étendra

---

achevait de payer l'échéance.

— Julie, lui dit-il, voici le dernier rouleau de cent francs que vient de me remettre Coclès et qui complète les deux cent cinquante mille francs que nous avons fixés comme limite de nos gains. Seras-tu satisfaite de ce peu dont il va falloir nous contenter désormais? Ecoute, la maison fait pour un million d'affaires par an, et peut rapporter quarante mille francs de bénéfices. Nous vendrons, si nous le voulons, la clientèle trois cent mille francs dans une heure, car voici une lettre de M. Delaunay qui nous les offre en échange de notre fonds qu'il veut réunir au sien. Vois ce que tu penses qu'il y ait à faire.

— Mon ami, dit ma sœur, la maison Morrel ne peut être tenue que par un Morrel. Sauver à tout jamais des mauvaises chances de la fortune le nom de notre père, cela ne vaut-il pas bien trois cent mille francs?

— Je le pensais, répondit Emmanuel; cependant je voulais prendre ton avis.

— Eh bien! mon ami, le voilà. Toutes nos rentrées sont faites, tous nos billets sont payés; nous pouvons tirer une barre au-dessous du compte de cette quinzaine et fermer nos comptoirs; tirons cette barre, et fermons-les; ce qui fut fait à l'instant même. Il était trois heures; à trois heures un quart, un client se présenta pour faire assurer le passage de deux navires; c'était un bénéfice net de quinze mille francs comptant.

— Monsieur, dit Emmanuel, veuillez vous adresser pour cette assurance à notre confrère M. Delaunay. Quant à nous, nous avons quitté les affaires.

— Et depuis quand? demanda le client étonné.

— Depuis un quart d'heure.

— Et voilà, monsieur, continua en souriant Maximilien, ce qui explique comment ma sœur et mon beau-frère n'ont que vingt-cinq mille livres de rentes.

Maximilien achevait à peine sa narration pendant laquelle le cœur du comte s'était dilaté de plus en plus, lorsque Emmanuel reparut, restauré d'un chapeau et d'une redingote; il salua en homme qui connaît la valeur du visiteur, puis, après avoir fait faire au comte le tour du petit enclos fleuri, il le ramena vers la maison.

Le salon était déjà embaumé de fleurs contenues à grand'peine dans un immense vase du Japon à anses naturelles. Julie, convenablement vêtue et coquettement coiffée (elle avait accompli ce tour de force en dix minutes!) se présenta pour recevoir le comte à son entrée.

On entendait caqueter les oiseaux d'une volière voisine; les branches des faux ébéniers et des acacias roses venaient broder de leurs grappes les rideaux de velours bleu. Tout dans cette charmante petite retraite respirait le calme, depuis le chant de l'oiseau jusqu'au sourire des maîtres.

Le comte, depuis son entrée dans la maison, s'était déjà imprégné de ce bonheur, aussi restait-il muet et rêveur, oubliant qu'on le regardait et qu'on l'attendait pour reprendre la conversation interrompue après les premiers compliments.

Il s'aperçut de ce silence devenu presque inconvenant, et s'arrachant avec effort à sa rêverie:

— Madame, dit-il enfin, pardonnez-moi une émotion qui doit vous étonner, vous, accoutumée à cette paix et à ce bonheur que je rencontre ici; mais pour moi c'est chose si nouvelle que la satisfaction sur un visage humain, que je ne me lasse pas de vous regarder vous et votre mari.

— Nous sommes bien heureux en effet, répliqua Julie; mais nous avons été longtemps à souffrir, et peu de gens ont acheté leur bonheur aussi cher que nous.

La curiosité se peignit sur les traits du comte.

— Oh! c'est tout une histoire de famille, comme vous le disait l'autre jour Château-Renaud, reprit Maximilien; pour vous, monsieur le comte, habitué à voir d'illustres malheurs et des joies splendides, il y aurait peu d'intérêt dans ce tableau d'intérieur. Toutefois nous avons, comme vient de vous le dire Julie, souffert de bien vives douleurs, quoiqu'elles fussent enfermées dans ce petit cadre.

— Et Dieu vous a versé, comme il le fait pour tous, la consolation sur la souffrance? demanda Monte-Christo.

— Oui, monsieur le comte, dit Julie; nous pouvons le dire, car il a fait pour nous ce qu'il ne fait que pour ses élus; il nous a envoyé un de ses anges.

Le rouge monta aux joues du comte, et il toussa pour avoir un moyen de dissimuler son émotion en portant son mouchoir à sa bouche.

— Ceux qui sont nés dans un berceau de pourpre et qui n'ont jamais rien désiré, dit Emmanuel, ne savent pas ce que c'est que le bonheur de vivre, de même que ceux-là ne connaissent pas le prix d'un ciel pur, qui n'ont jamais livré leur vie à la merci de quatre planches jetées sur une mer en fureur.

Monte-Christo se leva, et sans rien répondre, car au tremblement de sa voix on eût pu reconnaître l'émotion dont il était agité, il se mit à parcourir pas à pas le salon.

— Notre magnificence vous fait sourire, monsieur le comte, dit Maximilien qui suivait Monte-Christo des yeux.

— Non, non, répondit Monte-Christo fort pâle et comprimant d'une main les battements de son cœur tandis que de l'autre il montrait au jeune homme un globe de cristal sous lequel une bourse de soie reposait précieusement couchée sur un coussin de velours noir. Je me demandais seulement à quoi sert cette bourse, qui, d'un côté, contient un papier ce me semble, et de l'autre un assez beau diamant.

Maximilien prit un air grave et répondit:

— Ceci, monsieur le comte, c'est le plus précieux de nos trésors de famille.

— En effet, ce diamant est assez beau, répliqua Monte-Chisto.

— Oh! mon frère ne vous parle pas du prix de la pierre, quoiqu'elle soit estimée cent mille francs, monsieur le comte, il veut seulement vous dire que les objets que renferme cette bourse sont les reliques de l'ange dont nous parlions tout à l'heure.

— Voilà ce que je ne saurais comprendre, et cependant ce que je ne dois pas demander, madame, répliqua Monte-Christo en s'inclinant; pardonnez-moi, je n'ai pas voulu être indiscret.

— Indiscret, dites-vous? oh! que vous nous rendez heureux, monsieur le comte, au contraire, en nous offrant une occasion de nous étendre sur ce sujet! Si nous cachions comme un secret la belle action que rappelle cette bourse, nous ne l'exposerions pas ainsi à la vue. Oh! nous voudrions pouvoir la publier dans tout l'univers, pour qu'un tressaillement de notre bienfaiteur inconnu nous révélât sa présence.

— Ah! vraiment, fit Monte-Christo d'une voix étouffée.

— Monsieur, dit Maximilien en soulevant le globe de cristal et en baisant religieusement la bourse de soie, ceci a touché la main d'un homme par lequel mon père a été sauvé de la mort, nous de la ruine et notre nom de la honte: d'un homme, grâce auquel, nous autres pauvres enfants voués à la misère et aux larmes, nous pouvons entendre aujourd'hui des gens s'extasier sur notre bonheur. Cette lettre, et Maximilien tirant un billet de la bourse la présenta au comte, cette lettre fut écrite par lui un jour où mon père avait pris une résolution bien désespérée, et ce diamant fut donné en dot à ma sœur par ce généreux inconnu.

Monte-Christo ouvrit la lettre, et la lut avec une indéfinissable expression de bonheur; c'était le billet que nos lecteurs connaissent, adressé à Julie, et signé Simbad le Marin.

— Inconnu, dites-vous? Ainsi l'homme qui vous a rendu ce service est resté inconnu pour vous?

— Oui, monsieur, jamais nous n'avons eu le bonheur de serrer sa main; ce n'est pas faute cependant d'avoir demandé à Dieu cette faveur, reprit Maximilien; mais il y a eu dans toute cette aventure une mystérieuse direction que nous ne pouvons comprendre encore; tout a été conduit par une main invisible, puissante comme celle d'un enchanteur.

— Oh! dit Julie, je n'ai pas perdu encore tout espoir de baiser un jour cette main comme je baise la bourse qu'elle a touchée. Il y a quatre ans, Peneton était à Trieste: Peneton, monsieur le comte, c'est ce brave marin que vous avez vu une bêche à la main, et qui de contre-maître s'est fait jardinier. Peneton, étant donc à Trieste, vit sur le quai un Anglais qui allait s'embarquer dans un yacht, et il reconnut celui qui vint chez mon père le 5 juin 1829, et qui m'écrivit ce billet le 5 septembre. C'était bien le même, à ce qu'il assure, mais il n'osa point lui parler.

— Un Anglais! fit Monte-Christo rêveur et qui s'inquiétait de chaque regard de Julie; un Anglais, dites-vous?

— Oui, reprit Maximilien, un Anglais qui se présenta chez nous comme mandataire de la maison Thomson et French de Rome. Voilà pourquoi, lorsque vous avez dit l'autre jour chez M. de Morcerf que MM. Thomson et French étaient vos banquiers, vous m'avez vu tressaillir. Au nom du ciel, monsieur, cela se passait, comme nous vous l'avons dit, en 1829. Avez-vous connu cet Anglais?

— Mais ne m'avez-vous pas dit aussi que la maison Thompson et French avait constamment nié vous avoir rendu ce service?

— Oui.

bientôt aussi à d'autres sphères. Jusqu'à présent on n'avait que des données présumables sur le mouvement commercial de la résidence; c'est au *Journal du Lloyd autrichien* qu'il était réservé de présenter un tableau complet et authentique de ce commerce grandiose; dans son numéro d'aujourd'hui il donne l'aperçu suivant du mouvement commercial de la capitale. Les marchandises emmagasinées se sont élevées en 1845 à 607,963 colis, pesant 1,886,834 quintaux; il y a eu comparativement à l'année précédente une augmentation de 31,552 colis, pesant 183,083 quintaux. Celles qui sont sorties des magasins se sont élevées en 1845 à 586,580 colis, pesant 1,811,664 quintaux; comparativement à l'année 1844 il y a eu augmentation de 33,300 colis, pesant 184,258 quintaux. En outre, le chiffre des marchandises déclarées, sans avoir été emmagasinées, a été de 658,419 colis, pesant 1,911,728 quintaux. Aussi à l'égard de ces marchandises il y a eu une augmentation de 68,008 colis, pesant 207,902 quintaux.

L'accroissement extraordinaire des marchandises déclarées aux stations des steamers du Danube, et qui ont été de 3651 colis, pesant 20,541 quintaux pour le commerce étranger, et de 16,388 colis, pesant 73,568 quintaux, pour le commerce hongrois, témoigne évidemment de l'état toujours plus prospère de la navigation à vapeur sur le Danube.

L'exportation de nos produits, tant à l'étranger que dans le royaume de Hongrie, a également éprouvé cette année une augmentation de 7130 colis, pesant 26,652 quintaux, comparativement à celle de 1844.

Ainsi, la totalité des marchandises déclarées à la douane de la capitale a atteint en 1845 le chiffre énorme de 1,293,382 colis, pesant 3,798,562 quintaux, ce qui fait sur l'année précédente un excédant de 99,360 colis, pesant 390,985 quintaux.

Ceci nous conduit à comparer le mouvement commercial de Vienne comme ville commerçante du territoire douanier autrichien avec celui de Trieste, qui est, comme on sait, la plus grande place commerçante de l'Autriche. Le commerce de cette dernière ville avec le territoire douanier autrichien a été de près de 2,800,000 quintaux de marchandises. Le mouvement commercial de la capitale surpasse donc celui de Trieste de près de 140 p. c.

A défaut de nouvelles officielles, nous ne pouvons indiquer les rapports du commerce de Vienne avec celui de toute la monarchie que d'après la recette des douanes; les revenus de la douane de la capitale ont été pour 1845, en nombre rond, de 8 millions de florins, ce qui fait le septième de la recette de toutes les douanes de la monarchie.

On peut donc à bon droit regarder Vienne comme la reine du commerce autrichien. Il est à regretter, ajoute le correspondant viennois du *Lloyd autrichien*, qu'il n'ait pas été possible d'exprimer en florins la valeur du mouvement commercial de la capitale; nous doutons qu'elle eût surpassé celle de Triste, qui, si nous sommes bien informé, a atteint pour l'année courante le chiffre énorme de près de 160 millions, qui correspondrait à 5 millions au mois de quintaux de marchandises. Nous nous bornerons pour le moment à faire observer que la recette des douanes de Trieste, est de plus de 6 millions de florins, ce qui fait le tiers du produit des douanes de toute la monarchie.

Affaires religieuses de Prusse.

La réponse ministérielle à la demande de plusieurs ecclésiastiques pour qu'on modifie l'édit consistorial, relatif à des déclarations publiques, est conçue en ces termes:

Vous, révérend, et les autres messieurs du clergé, qui avez signé la requête du 10 de ce mois, êtes informés que dans l'arrêté du consistoire de la province de Brandebourg je ne puis rien découvrir, ni par rapport au but et à la tendance, ni quant à la rédaction, qui indique que cette autorité a outrepassé ses pouvoirs et porté atteinte aux droits personnels des ecclésiastiques qui lui sont subordonnés. Cet arrêté est très-clair; les cas qu'il a en vue y sont exactement désignés; il n'empêche point les ecclésiastiques fidèles aux devoirs de leur charge, de manifester leurs vues et leurs convictions sur des questions religieuses.

Je ne puis donc me décider à donner suite à votre requête pour que cet arrêté soit modifié; au contraire, je dois vous exhorter d'autant plus sérieusement à y obtempérer, qu'une semblable recommandation a été faite également à messieurs les ecclésiastiques qui sont mes ressortissants immédiats et qui ont pris part à la déclaration du 15 août de cette année en marquant leur titre d'office.

Je veux bien croire ce que vous assurez, savoir que ceux qui ont participé à la déclaration susdite s'y sont portés avec le dessein bon en soi de concilier les partis entr'eux en prêchant la paix, bien que l'effet n'ait guère répondu à cette intention. Mais en tout cas, messieurs les ecclésiastiques signataires de cette déclaration, eussent mieux compris la tâche actuelle de l'église, s'ils avaient tâché de vivifier et de fortifier la confiance dans le libre développement que prendra l'église évangélique, grace à la voie régulière où S. M. le roi l'a fait entrer.

Comme cet organisme vital et aussi indépendant que possible, que S. M., en qualité de protecteur de l'église, se propose sérieusement d'y introduire et qui déjà est en train de s'accomplir, ne saurait être que troublé par de telles déclarations qui, si différentes qu'elles soient par leurs tendances, s'accordent en ce qu'elles portent, par la voie des journaux, des questions ecclésiastiques devant un public mêlé, vous ne voudrez pas, révérend, méconnaître le devoir, aussi bien que le droit, qu'a l'administration des affaires ecclésiastiques, d'empêcher, par les moyens légaux du pouvoir disciplinaire qui lui est confié, des procédés aussi étrangers à l'église et à la théologie, quand ce sont ses propres organes et les ministres de l'évangile, qui y participent. Espérant que, de ce point de vue, vous apprécierez mieux vous-mêmes l'arrêté du consistoire qui fait l'objet de vos plaintes, j'attends de vous que, comme il convient aux ecclésiastiques, et aux ministres de l'évangile, vous prendrez à tâche de donner l'exemple de l'obéissance et de la soumission envers les autorités supérieures, surtout lorsqu'elles remplissent leurs devoirs, avec autant de douceur et de ménagement que le consistoire de cette capitale.

Berlin, le 28 novembre 1845.

Le ministre des cultes, de l'enseignement et des affaires médicales.

Signé, EICHHORN.

Au révérend M. Schultz, superintendant en cette ville.

Nouvelles des Etats-Unis.

Les journaux américains apportés par le *Cambria*, contiennent le rapport du secrétaire de la guerre et d'autres secrétaires d'état. L'armée effective américaine ne dépasse pas 6,500 hommes. La plus forte partie de l'armée stationne actuellement dans le Texas. Le budget pour l'année prochaine ne diffère pas beaucoup des budgets des autres années. Le chapitre qui concerne l'armement des fortifications est augmenté de 100,000 dollars. Le rapport appelle l'attention du congrès sur les 48 forts en voie de construction.

Le rapport du secrétaire de la marine annonce que l'année dernière les escadres américaines ont été maintenues sur le pied ordinaire. Le ministre ne propose pas un nouveau budget pour la marine, il préfère attendre les suggestions du congrès; mais comparativement aux autres nations, la marine américaine lui paraît pauvrement fournie de bateaux à vapeur en état de tenir la mer. Le rapport du secrétaire d'Etat de la trésorerie porte les recettes pour l'année qui a expiré le 30 juin 1845 à 26,769,133 dollars, on peut y ajouter la balance dans le trésor de 7,857,379 dollars, et l'on a le chiffre de 37,626,513 dollars. La dépense pendant l'année, a été de 29,968,206 dollars, ce qui laisse au 1er juillet 1845 une balance dans le trésor de 7,658,306 dollars. Les ressources intégrales que l'on pense devoir obtenir le 30 juin 1846 seront de 34,478,306 dollars approximativement, y compris la balance de l'année précédente.

On évalue pour 1846, les recettes à 29,861,254 dollars et les dépenses à 25,518,813 liv. st., déduction faite de cette dépense sur les recettes, on obtient au 1er juillet 1847, approximativement, une balance de 4,332,441 dollars. On évalue les dépenses de l'arme de la marine et des fortifications pour 1845-46 à 100 millions de dollars environ, pour 1846-47, on les évalue à 14 millions de dollars environ. La guerre de 1812 à 1815 entre l'Angleterre et les Etats-Unis a laissé ceux-ci endettés de 180 millions de dollars.

Le secrétaire pose les principes suivants en matière financière: 1º On n'empruntera plus d'autre argent que celui dont aura besoin le gouvernement; 2º Aucun droit ne sera payé sur aucun article au dessus du taux le plus bas que produira le chiffre le plus élevé de recette; 3º établissement de droits différentiels jusqu'à ce que l'on arrive à l'entière liberté de commerce. 4º le *maximum* des droits sur les objets de luxe; 5º le *maximum* des droits et les droits spécifiques seront abolis. On y substituera les droits *ad valorem*, en ayant soin de se tenir en garde contre les fraudes; 6º les droits sont établis également sans distinction en faveur d'aucune classe.

Dans le cas où une difficulté s'élèverait avec l'Angleterre sur cette question, on compte sur l'action du congrès et sur la proposition faite par le colonel Benton d'organiser 200,000 hommes de milices pour être prêt à tout événement lorsqu'arrivera cette crise menaçante, ainsi que la demande d'une augmentation convenable dans la marine à vapeur, les fortifications et les armements maritimes;

Sur la réouverture des négociations entre les Etats-Unis et le Mexique; la proposition de la part des Etats-Unis de racheter la Californie; une alliance offensive et défensive entre les Etats-Unis et le Mexique, pour se garantir mutuellement de toute intervention européenne dans leurs affaires.

Voilà pour l'extérieur. A l'intérieur, la probabilité d'une réduction des tarifs et le système de bons du trésor adopté par le gouvernement.

(*New-York-Herald.*)

— Une correspondance d'Amérique, publiée par le *Sun*, annonce qu'il court le bruit que le président Polk voudrait assurer au cabinet l'appui de M. Calhoun.

On a reçu des nouvelles de Monterey (haute Californie), jusqu'à la mi-octobre. Les nouvelles sont très-importantes. Une escadre anglaise destinée pour l'Orégon aurait passé devant la côte occidentale. Le vaisseau de guerre anglais *America* a éveillé des soupçons; à bord de ce bâtiment se trouve un frère de lord Aberdeen et l'un des fils de sir Robert Peel. Le gouvernement a convoqué la milice pour résister à tout acte d'agression de cette escadre.

Théâtre-Royal-Français.

Samedi 3 janvier 1846. (Représentation n.º 95).

Othello, ou le Maure de Venise

grand opéra, par MM. Gustave Vaëz et Alphonse Royer, musique de Donizetti.

BRUIS ET PALAPRAT

Comédie en un acte et en vers par Etienne.

On commencera à SEPT heures.

ANNONCES.

Een der Schrijvers van de *Arnhemsche Courant* heeft een Vlugschrift uitgegeven, op welks titelblad men, onder andere leest:

Staatkundige Brieven.

Zevende brief.

De ondergeteekende waarschuwt het geëerde publiek, dat dit geschrift volstrekt niets gemeens heeft met de zes Staatkundige Brieven, verleden jaar bij hem in het licht verschenen, en waarvan nog slechts weinige exemplaren voorhanden zijn.

's Gravenhage, [illegible]

den 1 Januarij 1846.

Boekverkooper op het [illegible]

A LOUER

de Grands et Beaux appartements, libres momentanément. S'adresser au *Plein*, 416.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 1er Janvier.

		Int.	Cours 31 déc.	Ouvert.
Pays-Bas	Dette active	$2\frac{1}{2}$	$61\frac{7}{8}$	$61\frac{11}{16}$
	Dito dito	3	[illegible]	[illegible]
	Dito en liquidation	3	—	$74\frac{3}{8}$
	Dito dito	4	$96\frac{1}{4}$	$96\frac{1}{4}$
	Dito des Indes	4	—	—
	Syndicat	[illegible]	—	—
	Dito	$3\frac{1}{2}$	—	92
	Société de Commerce	$4\frac{1}{2}$	$165\frac{3}{8}$	$164\frac{5}{8}$
	Act. du lac de Harlem	5	—	—
	Chemin de fer du Rhin	$4\frac{1}{2}$	—	—
	Act. du Chemin de fer Holland.		—	—
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	$106\frac{1}{4}$
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	$105\frac{3}{4}$
	Inscript. au Grand Livre	6	—	—
	Certificats au dito	6	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	99
	Emprunt de 1840	4	—	92
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	90	91
Espagne	Passive	5	—	—
	Dette différée à Paris		—	—
	Deferred		—	—
	Ardoins	5	—	[illegible]
	Dito	3	—	40
	Coupons Ardoins		—	25
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
	Dito métalliques	5	109	109
	Dito dito	$2\frac{1}{2}$	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
Pologne	Actions 1836		—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839		—	—
	Id. id. 1843		—	—
Portugal	Obligations à Londres	3	61	61

Bourse de Paris du 31 Décembre.

		Int.	Cours 30 déc.	Ouvert.
France	Cinq pour cent		—	[illegible]
	Trois pour cent		—	[illegible]
	Emprunt Ardoin		—	37
Espagne	Anc. différée		—	—
	Nouv. dito		—	—
	Passive		—	7
Naples	Certificats Falconnet	[illegible]	—	102
Pays-Bas	Dette active	$2\frac{1}{2}$	—	—
Belgique	Dette active	[illegible]	—	—
	Dito		—	—
	Banque belge		—	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—

Bourse de Londres du 30 Décembre.

3 % Cons. $94\frac{1}{2}$, [illegible] — $2\frac{1}{2}$ % Holl. 61. — 4 % id. 93 [illegible] 94 — [illegible] $28\frac{7}{8}$. — 3 % 40. — Portug. $60\frac{1}{2}$, $59\frac{1}{2}$. — Russes 111, 11[illegible]

LA HAYE, chez **Léopold Lœbenberg**, [illegible]

— Alors cet Anglais ne serait-il pas un homme qui, reconnaissant envers votre père de quelque bonne action qu'il aurait oubliée lui-même, aurait pris ce prétexte pour lui rendre un service?

— Tout est supposable, monsieur, en pareille circonstance, même un miracle.

— Comment s'appelait-il? demanda Monte-Christo.

— Il n'a laissé d'autre nom, répondit Julie en regardant le comte avec une profonde attention, que le nom qu'il a signé au bas du billet: Simbad le marin.

— Ce qui n'est pas un nom évidemment, mais un pseudonyme.

Puis, comme Julie le regardait plus attentivement encore et essayait encore de saisir au vol et de rassembler quelque notes de sa voix.

— Voyons, continua-t-il, n'est-ce point un homme de ma taille à peu près, un peu plus grand peut-être un peu plus mince, emprisonné dans une haute cravate, boutonné, corsé, sanglé et toujours le crayon à la main?

— Oh! mais vous le connaissez donc? s'écria Julie les yeux étincelants de joie.

— Non, dit Monte-Christo, je suppose seulement. J'ai connu un lord Wilmore qui semait ainsi des traits de générosité.

— Sans se faire connaître?

— C'était un homme bizarre et qui ne croyait pas à la reconnaissance.

— Oh! mon Dieu! s'écria Julie avec un accent sublime et en joignant les mains, à quoi croit-il donc, le malheureux!

— Il n'y croyait pas, du moins à l'époque où je l'ai connu, dit Monte-Christo, que cette voix partie du fond de l'âme avait remué jusqu'à la dernière fibre; mais depuis ce temps peut-être a-t-il eu quelque preuve que la reconnaissance existait.

— Et vous connaissez cet homme, monsieur? demanda Emmanuel.

— Oh! si vous le connaissez, monsieur, s'écria Julie, dites, dites, pouvez-vous nous mener à lui, nous le montrer, nous dire où il est? Dis donc, Maximilien, dis donc, Emmanuel, si nous le retrouvions jamais, il faudrait bien qu'il crût à la mémoire du cœur!

Monte-Christo sentit deux larmes rouler dans ses yeux; il fit encore quelques pas dans le salon.

— Au nom du ciel, monsieur, dit Maximilien, si vous savez quelque chose de cet homme, dites-nous ce que vous en savez!

— Hélas! dit Monte-Christo en comprimant l'émotion de sa voix, si c'est lord Wilmore qui est votre bienfaiteur, je crains bien que jamais vous ne le retrouviez. Je l'ai quitté il y a deux ou trois ans à Palerme, et il partait pour les pays les plus fabuleux; si bien que je doute fort qu'il en revienne jamais.

— Ah! monsieur, vous êtes cruel! s'écria Julie avec effroi.

Et les larmes vinrent aux yeux de la jeune femme.

— Madame, dit gravement Monte-Christo en dévorant du regard les deux perles liquides qui roulaient sur les joues de Julie, si lord Wilmore avait vu ce que je viens de voir ici, il aimerait encore la vie, car les larmes que vous versez le raccommoderaient avec le genre humain.

Et il tendit la main à Julie qui lui donna la sienne, entraînée qu'elle se sentait par le regard et par l'accent du comte.

— Mais ce lord Wilmore, dit-elle, se rattachant à une dernière espérance, il avait un pays, une famille, des parents, il était connu enfin? est-ce que nous ne pourrions pas?...

— Oh! ne cherchez, madame, dit le comte, ne bâtissez point de douces chimères sur cette parole que j'ai laissée échapper. Non, lord Wilmore n'est probablement pas l'homme que vous cherchez, il était mon ami, je connaissais tous ses secrets, il m'eût raconté celui-là.

— Et il ne vous a rien dit, s'écria Julie.

— Rien.

— Jamais un mot qui pût vous faire supposer?...

— Jamais.

— Cependant vous l'avez nommé tout de suite.

— Ah! vous savez... en pareil cas on suppose.

— Ma sœur, ma sœur, dit Maximilien, venant en aide au comte, monsieur a raison. Rappelle-toi ce que nous a dit si souvent notre bon père: ce n'est pas un Anglais qui nous a fait ce bonheur.

Monte-Christo tressaillit.

— Votre père vous disait, monsieur Morrel?... reprit-il vivement.

— Mon père, monsieur, voyait dans cette action un miracle. Mon père croyait à un bienfaiteur sorti pour nous de la tombe. Oh! la touchante superstition, monsieur, que celle-là, et comme tout en n'y croyant pas moi-même j'étais loin de vouloir détruire cette croyance dans son noble cœur! Aussi combien de fois y rêva-t-il, en prononçant tout bas un nom d'ami perdu; et lorsqu'il fut près de mourir, lorsque l'approche de l'éternité eut donné à son esprit quelque chose de l'illumination de la tombe, cette pensée, qui n'avait été jusque-là qu'un doute, devint une conviction, et les dernières paroles qu'il prononça en mourant furent celle-ci: — « Maximilien, c'était Edmond Dantès! »

La pâleur du comte, qui depuis quelques secondes allait croissante, devint effrayante à ces paroles. Tout son sang venait d'affluer au cœur. Il ne pouvait parler; il tira sa montre comme s'il eût oublié l'heure, prit son chapeau, présenta à Mme Herbault un compliment brusque et embarrassé, et serrant les mains d'Emmanuel et de Maximilien:

— Madame, dit-il, permettez-moi de venir quelquefois vous rendre mes devoirs. J'aime votre maison et je vous suis reconnaissant de votre accueil, car voici la première fois que je me suis oublié depuis bien des années.

Et il sortit à grands pas.

— C'est un homme singulier que ce comte de Monte-Christo, dit Emmanuel.

— Oui, répondit Maximilien, mais je crois qu'il a un cœur excellent, et je suis sûr qu'il nous aime.

— Et moi! dit Julie, sa voix m'a été au cœur, et deux ou trois fois il m'a semblé que ce n'était point la première fois que je l'entendais.

(*La suite à demain.*)